



2024 / 38
JF/SC/DM
Date de publication : mai 2024

MERIEL, le 03 mai 2024

DECISION du MAIRE

Objet : Signature d'un acte d'engagement avec la Société CDVIA – Etude de circulation, déplacement et stationnement de la commune de Mériel

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/26 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020/30 du Conseil Municipal 9 juillet 2020, déléguant ses attributions au Maire,

Considérant que la proposition de la CDVIA sise 2, rue Suchet – 94 700 MAISONS ALFORT, comme la mieux disante pour l'étude de circulation, de déplacement et de stationnement

DECIDE :

- **De signer** un contrat avec la société CDVIA sise 2, rue Suchet – 94 700 MAISONS ALFORT pour l'étude de circulation, de déplacement et de stationnement
- **De dire** que le présent contrat est conclu jusqu'au 30 avril 2025
- **De dire** que le coût forfaitaire de la prestation s'élève à 39 500.00€ HT, soit 47 400.00€TTC,
- **D'affecter** les crédits nécessaires, inscrits au Budget Primitif 2024 pour la somme de 40 000€ et au Budget Primitif 2025 pour la somme de 7 400€ ; sur l'imputation 2312/845, sous le numéro de marché 2024M38
- **D'adresser** la présente décision au contrôle de légalité du Val d'Oise et il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ Objet du marché :

ETUDE DE CIRCULATION, DEPLACEMENT ET STATIONNEMENT DE LA COMMUNE DE MERIEL

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre suivantes,

- CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
 Autres : DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société CDVIA sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

CDVIA

2, rue Suchet 94700 MAISONS-ALFORT

Tél. : 01 43 53 69 50 – Email : marches@cdvia.fr

SIRET : 415 303 593 00016 – Code APE : 7112B

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués dans l'annexe financière « Bordereau des prix » jointe au présent document.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 – PRIX du MARCHE

Le marché est à prix forfaitaire et unitaires, définis dans la décomposition du prix global et forfaitaire et le bordereau des prix annexés à l'acte d'engagement.

Montant du marché pour la prestation forfaitaire : 39 500,00 euros HT

Taux de TVA : 20 %

47 400,00 euros TTC

Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire : CA PARIS ET IDF

■ Numéro de compte : 44695434001 Clé 41

B4 - Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

B5 - Durée d'exécution du marché :

La durée totale du marché ne peut excéder 12 mois. Le planning des phases est mentionné à titre indicatif et devra être précisé lors de la réunion de lancement.
(Cocher la case correspondante.)

D - Identification et signature de l'acheteur.

- Désignation de l'acheteur :

MAIRIE DE MERIEL
62 Grande Rue
95630 MERIEL

- Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord-cadre :

Monsieur Jérôme FRANCOIS
Maire de la ville de Mériel

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de L'Isle Adam
2 rue des Joséphites
95 290 L'ISLE ADAM

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

A : MERIEL , le 03/05/2024

Signature

Jérôme FRANCOIS
Maire de Meriel



C - Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DELAVENNE Nicolas Directeur Général	Maisons-Alfort, le 02/05/2024	Nicolas DELAVENNE Signature numérique de Nicolas DELAVENNE Date : 2024.05.02 11:54:06 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.